



Bureau  
international  
Du travail



# L'initiative commune du CEB de l'ONU contre la Crise

## un socle universel de protection sociale

Christian Jacquier  
BIT, Département de la sécurité sociale

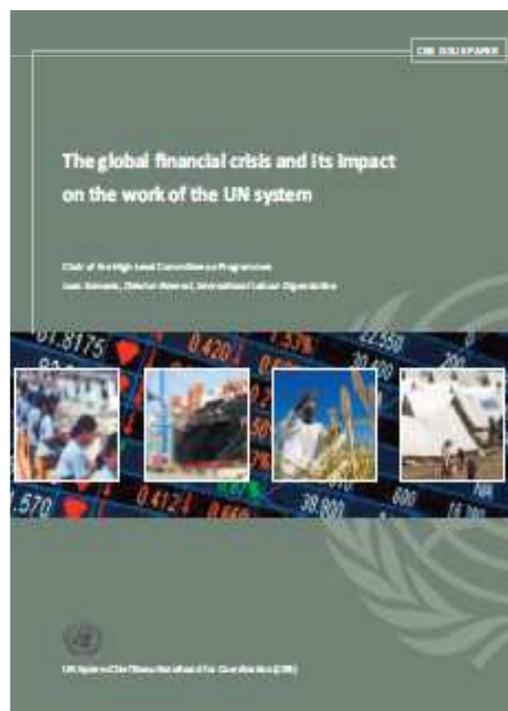


Bureau  
international  
Du travail



## Les réponses d'urgence du système des Nations Unies face à la Crise mondiale

En avril 2009, le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies (CEB) a approuvé **neuf initiatives communes** pour faire face à la Crise mondiale, accélérer le redressement et ouvrir la voie à une **mondialisation plus équitable et plus durable** :



1. Financement complémentaire pour les plus vulnérables
2. Sécurité alimentaire
3. Echanges commerciaux
4. Une économie verte
5. Un pacte mondial pour l'emploi
6. **Un socle universel de protection sociale**
7. Humanitaire, sécurité et stabilité sociale
8. Technologie et innovation
9. Suivi et analyse



Bureau  
international  
Du travail

## « Un socle universel de protection sociale » (SPS)

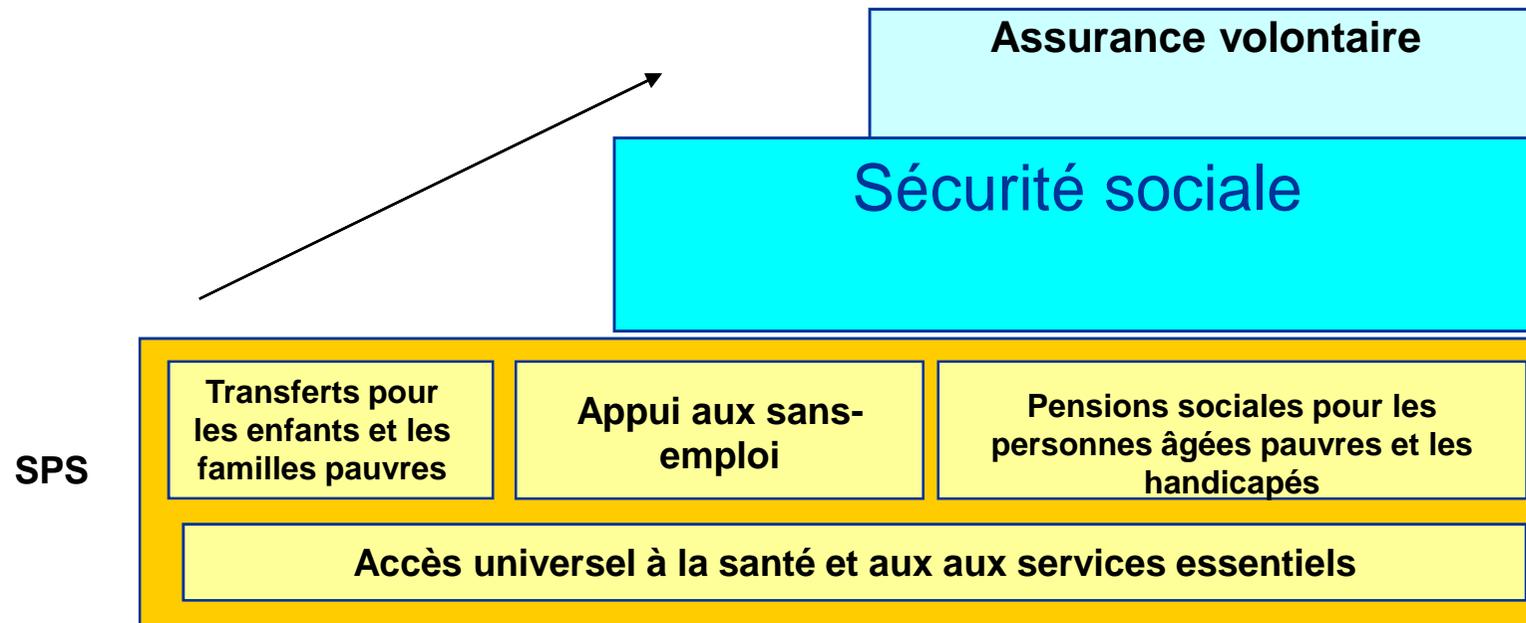


Cette initiative mondiale du SPS favorise une action coordonnée des Nations Unies et de la communauté internationale pour assurer aux populations pauvres et vulnérables un accès garanti à un ensemble pertinent et cohérent de services et de transferts sociaux essentiels.



Bureau  
international  
Du travail

## Les paliers complémentaires de la protection sociale



Christian Jacquier, Département de la sécurité sociale, BIT



**Un message clair qui reflète un consensus international fort  
(voir universel)**

**« La protection sociale est une nécessité sociale et économique, non seulement pour chaque individu, mais aussi pour chaque pays et également pour le monde globalisé. »**

**La PS est un droit humain fondamental, mais aussi un bien public.**

**Garantir un socle de base universel de PS est possible dès à présent dans presque tous les pays.**

**D'un point de vue financier et macroéconomique (3 à 5% du PIB)**

**D'un point de vue technique: des mécanismes novateurs et efficaces de grande ampleur existent déjà dans de nombreux pays.**

**Un socle de PS ne doit plus être considéré comme un coût ou un luxe réservé aux pays développés, mais bien comme un investissement rentable, qui favorise la productivité, la compétitivité, la consommation, la croissance économique, la prévention et la gestion des crises (amortisseur automatique).**





## **Les 2 dimensions complémentaires et articulées du socle de PS:**

- accès aux services sociaux essentiels: Education, santé, nutrition et sécurité alimentaire, eau potable et assainissement, services de inclusion sociale...**
- Transferts sociaux essentiels afin de garantir un revenu minimum aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables: enfants, familles vulnérables, handicapés, chômeurs, retraités pauvres ou sans ressources...**

**Combine actions coordonnées sur l'Offre et la Demande: paquet de base cohérent, explicite, pertinent, réaliste, mais garanti.**

**Garantir un accès effectif qui lève l'ensemble des barrières: financière, géographique, culturelle...**

**Liste ouverte et flexible: à adapter à la réalité de chaque pays**





Bureau  
international  
Du travail

## **La composante « transferts sociaux » du SPS consiste notamment en quatre garanties essentielles**

- **Tous les résidents ont accès à un ensemble explicite de services de soins de santé essentiels.**
- **Tous les enfants bénéficient d'une sécurité de revenus, au moins au niveau du seuil national de pauvreté, par l'intermédiaire de prestations familiales visant à faciliter l'accès à la nutrition, à l'éducation et aux soins de santé.**
- **Tous les travailleurs qui ne peuvent s'assurer un revenu suffisant sur le marché du travail doivent bénéficier de la sécurité d'un revenu minimum .**
- **Tous les résidents âgés et handicapés doivent bénéficier d'une sécurité de revenus, au moins au niveau du seuil national de pauvreté, par l'intermédiaire de pensions minimum de vieillesse et d'invalidité.**



## Les acteurs de l'initiative du SPS ?

- Les intervenants nationaux, dont les gouvernements (ministères du Travail, de la Santé, des Finances, de l'Agriculture...), les partenaires sociaux, les mutuelles et les ONG nationales...
- 19 agences des Nations Unies:  
L'OIT et l'OMS comme agences co-leaders  
la Banque Mondiale, la FAO, le FMI, le FNUAP, le HCDH, le HCR, l'OMM, l'ONUSIDA, le PAM, le PNUD, l'UNDESA, l'UNESCO, l'UNICEF, UN-Habitat, l'UNODC, l'UNRWA,
- d'autres organisations internationales, telles que les banques régionales de développement et les fonds mondiaux
- des bailleurs de fonds bilatéraux: Allemagne, DFID, Finlande, France, Belgique, Portugal, Brésil..., l'UE, OCDE, G20
- et des grandes ONG internationales et le mouvement mutualiste: AISS, Helpage, Save the Children, Alliance internationale, Réseau RES, ...



## **Un consensus international fort et clair:**

**● La protection sociale est un droit humain fondamental, mais aussi une nécessité socio-économique :**

**pour chaque individu, mais aussi pour chaque pays et même pour la communauté internationale dans son ensemble.**

- La protection sociale est un bien public (aux niveaux national et mondial).**
- Chaque Etat doit donc viser à assurer une couverture universelle**
- Un SPS est possible, d'un point de vue financier et macro-économique, dans chaque pays (3 à 5 % du PIB).**
- Il est techniquement possible. Des éléments du SPS existent déjà dans de nombreux pays en développement (85).**
- La PS ne doit pas être considérée comme un coût, mais plutôt comme un investissement rentable dans le capital humain.**
- Des preuves convaincantes existent de son impact positif sur la réduction des inégalités et de la pauvreté, mais aussi sur la productivité, la croissance, la compétitivité et la prévention et l'atténuation des crises.**
- Chaque pays peut et doit entreprendre dès maintenant la mise en œuvre d'un SPS.**



Bureau  
international  
Du travail

# La protection sociale et la santé en tant que droits humains...

- L'article 22 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** affirme :  
« **Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale.** »
- Ce qui est explicité par l'article 25 et repris par le **Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux (1966,1976)** commenté en 2008 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR), affirmant
  - La mise en œuvre progressive du droit à la sécurité sociale tout en maintenant
  - Une obligation essentielle de choisir un groupe spécifique de risques et éventualités sociaux en vue d'une mise en œuvre immédiate
  - Les Etats parties... « devraient envisager d'élaborer de nouveaux instruments juridiques » afin « d'assurer que le droit à la sécurité sociale fasse l'objet de l'attention requise dans les accords internationaux »



- L'article 25 stipule le droit à la santé et au bien-être, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux et les services sociaux nécessaires ... La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales...
- L'article 26 énonce le droit universel à l'éducation...
- Déclaration de l'OIT pour une mondialisation équitable

*L'INITIATIVE DU SPS CHERCHE A DONNER UN CONTENU CONCRET A CES DROITS FONDAMENTAUX, AINSI QU'AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE, MÊME EN PERIODE DE CRISE*



## **Mais aussi une nécessité économique et politique...**

- **La protection sociale est une nécessité économique pour débloquentout le potentiel économique d'un pays : *seules des personnes en bonne santé, éduquées et bien nourries peuvent être productives***
- **Il est désormais largement reconnu que la protection sociale sert de stabilisateur automatique social et économique, en période de crise**
- **Les pays qui disposent de systèmes de protection sociale efficaces sont en meilleure position pour faire face aux crises que ceux qui sont contraints d'introduire de nouvelles mesures de circonstance**
- **La PS est aussi une nécessité pour les entreprises**



Bureau  
international  
Du travail



Un socle universel de protection sociale est financièrement accessible, efficace pour réduire les inégalités et la pauvreté et est économiquement rentable

- Un ensemble de base de pensions minimums et de prestations familiales peut réduire de 40 % le nombre des personnes vivant dans la pauvreté dans les pays pauvres en développement pour un coût représentant 3-4 % du PIB.
- En Amérique latine, le coût d'un ensemble de transferts sociaux conditionnels pour l'enfance, de pensions universelles et de soins de santé de base est en dessous de 5 % du PIB ; la réduction ainsi obtenue du nombre des personnes vivant dans la pauvreté peut dépasser les 50 %.
- En fait, investir assez tôt dans un socle universel de protection sociale peut ne rien coûter, grâce aux gains de productivité qu'il peut générer...



## *Questions clés pour la mise en œuvre du socle de protection sociale...*

- Comment établir les priorités entre les prestations dans le cadre de socle de protection sociale ?
- Comment établir des niveaux de prestations minimaux prenant en compte les seuils de pauvreté au niveau national ?
- Comment l'espace budgétaire peut-il être préservé et/ou élargi pour assurer le financement durable de niveaux de prestations adéquats ?



## Ce qui a été fait jusqu'ici dans le cadre de l'initiative du SPS

- **Plaidoyer international :**

- La recommandation incitant à construire « *une protection sociale adéquate pour tous, appuyée sur un socle de protection sociale* », a été approuvée par la 98<sup>e</sup> session de la CIT en juin 2009, dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi.
- L'ECOSOC a approuvé la Résolution E/209/L24, qui encourage les pays à promouvoir et à utiliser pleinement le Pacte, y compris le socle de protection sociale, comme cadre général dans lequel chaque pays peut formuler une politique adéquate à son contexte et à ses priorités.
- Les déclarations du G8 et du G20 ont mentionné l'importance des politiques sociales et des politiques de l'emploi en tant que pierres angulaires dans le contexte d'un nouveau cadre mondial.
- Tous les coordonnateurs résidents nationaux des Nations Unies ont été informés des initiatives de crise et l'UNDG prépare un note concise pour chaque initiative.



Bureau  
international  
Du travail

- **Appui et engagement au niveau tripartite**

En septembre 2009, une réunion tripartite d'experts sur l'extension de la protection sociale a eu lieu à Genève.

Un consensus a été établi sur la nécessité de donner la priorité à la mise en œuvre de politiques visant à apporter une sécurité de revenus de base pour la population en âge de travailler, des soins de santé de base pour tous, des prestations en espèces centrées sur les enfants coordonnées dans le cadre d'un ensemble de politiques applicables à l'éducation, à la santé, au marché du travail et à la famille, et des pensions de base pour les personnes âgées et handicapées. Cet ensemble de politiques représenterait une partie du socle de protection sociale.



## Ce qui a été fait jusqu'ici...



- Une diffusion rapide du concept de socle de protection sociale auprès des planificateurs nationaux de la protection sociale est assurée grâce en particulier:
  - à un programme de formation et de renforcement des capacités nationales (en 3 langues) en collaboration avec le Centre de Turin et les principales agences impliquées dans la Coalition



## Ce qui a été fait jusqu'ici...

- Un manuel SPS-I comportant des directives pour les opérations nationales sur le cadre stratégique des opérations conjointes des Nations Unies a été rédigé lors d'un atelier organisé à Turin (avec des représentants de 17 agences des Nations Unies, de bailleurs de fonds et d'ONG. Il propose un cadre d'action mondial et un cadre national :
- **Au niveau mondial** : la mise en place d'un réseau d'appui technique et financier pour le SPS, composé de coordonnateurs des agences des Nations Unies et des IFI, afin d'apporter un appui aux représentants nationaux et de suivre les progrès réalisés aux niveaux mondial et régional. Ce réseau coordonne les activités dans les domaines suivants :
  - **Gestion des connaissances**
  - **Développement des capacités locales**
  - **Mobilisation des ressources**
  - **Elaboration d'un cadre commun de mise en œuvre**
  - **Initiative Sud-Sud**
  - **Suivi, évaluation et mesure des impacts**



## Ce qui a été fait jusqu'ici...



- **Au niveau national** : mise en place de groupes de travail sur le SPS composés de représentants des gouvernements, des partenaires sociaux et d'autres acteurs concernés et appuyés par des équipes nationales des Nations Unies, coordonnées par les représentants nationaux des Nations Unies, afin de :
  - sensibiliser et développer un consensus national (dialogue social);
  - préparer des diagnostics et des évaluations ;
  - définir une approche du socle de protection sociale spécifique à chaque pays ;
  - Identifier et comparer les solutions alternatives et formuler des propositions concrètes.
  - suivre la mise en œuvre et évaluer les résultats
- **L'intégration dans le processus de planification national, régional et mondial est fondamentale** : les activités nationales pour le SPS ne construisent pas de structures parallèles. Une cohérence est recherchée avec le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (PNUAD), le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et la Politique de réponse rapide de la Banque mondiale.



## **En résumé**

**Consensus international sur l'importance de la protection sociale et du SPS considérés comme un droit humain, comme une dimension clé du développement économique et comme un bien public, dans le cadre d'une mondialisation équitable et durable.**

- **Renforcé par le contexte de crise mondiale**
- **Concept novateur de SPS adopté rapidement par un nombre croissant de pays**
- **Innovations nombreuses, réussite d'expériences à grande échelle et durables, outils performants disponibles**
- **Consensus et coalition mondiale pour la mise en œuvre de l'initiative SPS**
- **Gestion active des connaissances (Plateforme internet GESS), échanges Sud-Sud**
- **Politiques et stratégies nationales**
- **Financements durables**
- **Développement des capacités et éducation**



Bureau  
international  
Du travail



**Si la Crise peut laisser derrière elle un large consensus pour reconnaître que les personnes vivant dans l'économie et la société mondialisées ont droit à un niveau minimum de protection sociale et que cela est réalisable... alors cette crise ne sera pas survenue en pure perte.**



## Un socle universel de protection sociale

**Merci !**

[jacquier@ilo.org](mailto:jacquier@ilo.org)

[www.socialsecurityextension.org](http://www.socialsecurityextension.org)

**Christian Jacquier, Dep. de la Sécurité Sociale du BIT**

